

Union internationale des télécommunications

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**M.3016.4**

(04/2005)

SÉRIE M: GESTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS Y  
COMPRIS LE RGT ET MAINTENANCE DES RÉSEAUX

Réseau de gestion des télécommunications

---

**Sécurité pour le plan de gestion: Formulaire  
des profils de sécurité**

Recommandation UIT-T M.3016.4



RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE M  
GESTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS Y COMPRIS LE RGT ET MAINTENANCE DES RÉSEAUX

Introduction et principes généraux de maintenance et organisation de la maintenance	M.10–M.299
Systèmes de transmission internationaux	M.300–M.559
Circuits téléphoniques internationaux	M.560–M.759
Systèmes de signalisation à canal sémaphore	M.760–M.799
Systèmes internationaux de télégraphie et de phototélégraphie	M.800–M.899
Liaisons internationales louées par groupes primaires et secondaires	M.900–M.999
Circuits internationaux loués	M.1000–M.1099
Systèmes et services de télécommunication mobile	M.1100–M.1199
Réseau téléphonique public international	M.1200–M.1299
Systèmes internationaux de transmission de données	M.1300–M.1399
Appellations et échange d'informations	M.1400–M.1999
Réseau de transport international	M.2000–M.2999
<b>Réseau de gestion des télécommunications</b>	<b>M.3000–M.3599</b>
Réseaux numériques à intégration de services	M.3600–M.3999
Systèmes de signalisation par canal sémaphore	M.4000–M.4999

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

## **Recommandation UIT-T M.3016.4**

### **Sécurité pour le plan de gestion: formulaire des profils de sécurité**

#### **Résumé**

La présente Recommandation définit le formulaire de conformité des profils de sécurité destiné aux organismes qui utilisent les Recommandations UIT-T M.3016.1 à M.3016.3 pour établir les prescriptions du plan de gestion des télécommunications. Le formulaire figurant dans la présente Recommandation permet de déclarer différents profils de sécurité.

#### **Source**

La Recommandation UIT-T M.3016.4 a été approuvée le 13 avril 2005 par la Commission d'études 4 (2005-2008) de l'UIT-T selon la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2005

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1	Domaine d'application ..... 1
2	Références normatives..... 1
3	Définitions ..... 1
4	Abréviations et acronymes ..... 1
5	Conventions ..... 2
6	Base du formulaire de sécurité concernant les prescriptions de sécurité..... 2
6.1	Aperçu général..... 2
6.2	Lignes directrices et instructions concernant la spécification du formulaire ..... 2
7	Formulaire ..... 3
7.1	Prescriptions de sécurité M.3016.1 ..... 3
7.2	Services de sécurité M.3016.2..... 5
7.3	Mécanismes de sécurité M.3016.3 ..... 6



## Recommandation UIT-T M.3016.4

### Sécurité pour le plan de gestion: formulaire des profils de sécurité

#### 1 Domaine d'application

Les Recommandations UIT-T M.3016.1 à M.3016.3 définissent un ensemble de prescriptions, de services et de mécanismes permettant d'assurer dûment la sécurité des fonctions de gestion nécessaires à la prise en charge de l'infrastructure des télécommunications. Les administrations et organismes nécessitant des niveaux variables de prise en charge de la sécurité, les Recommandations UIT-T M.3016.1 à M.3016.3 ne précisent pas si une prescription, un service ou un mécanisme est obligatoire ou optionnel.

La présente Recommandation établit le formulaire concernant les prescriptions, les mécanismes et les services de sécurité définis dans les Recommandations UIT-T M.3016.1 à M.3016.3. Une fois rempli par différents organismes, le formulaire permet d'obtenir un profil des prescriptions, des services et des mécanismes de sécurité. Ces profils peuvent servir à déclarer la conformité des implémentations.

Le formulaire défini dans la Rec. UIT-T M.3016.4 a pour objet d'aider les organismes, administrations et autres organisations nationales ou internationales à déterminer le caractère obligatoire ou optionnel de la prise en charge des prescriptions ainsi que les plages de valeurs et autres éléments qui faciliteront l'implémentation de leurs politiques de sécurité.

#### 2 Références normatives

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui, de ce fait, en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou tout texte étant sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur est régulièrement publiée. La référence à un document figurant dans la présente Recommandation ne donne pas à ce document, en tant que tel, le statut d'une Recommandation.

- Recommandation UIT-T M.3016.0 (2005), *Sécurité pour le plan de gestion: aperçu général.*
- Recommandation UIT-T M.3016.1 (2005), *Sécurité pour le plan de gestion: prescriptions de sécurité.*
- Recommandation UIT-T M.3016.2 (2005), *Sécurité pour le plan de gestion: services de sécurité.*
- Recommandation UIT-T M.3016.3 (2005), *Sécurité pour le plan de gestion: mécanisme de sécurité.*

#### 3 Définitions

La présente Recommandation ne définit aucun nouveau terme.

#### 4 Abréviations et acronymes

La présente Recommandation utilise les abréviations suivantes:

PP      formulaire de déclaration de profil (*profile proforma*)

## **5 Conventions**

Dans les Recommandations UIT-T M.3016.1 à M.3016.3, un descripteur, composé de trois lettres et d'un numéro, est utilisé pour identifier les différentes prescriptions ainsi que les différents services ou mécanismes:

- REQ pour prescription;
- SER pour service;
- MEC pour mécanisme.

## **6 Base du formulaire de sécurité concernant les prescriptions de sécurité**

### **6.1 Aperçu général**

Les Recommandations UIT-T M.3016.1 à M.3016.3 définissent un ensemble de prescriptions, de services et de mécanismes permettant d'assurer dûment la sécurité des fonctions de gestion nécessaires à la prise en charge de l'infrastructure des télécommunications. Les administrations et organismes nécessitant des niveaux variables de prise en charge de la sécurité, les Recommandations UIT-T M.3016.1 à M.3016.3 ne précisent pas si une prescription, un service ou un mécanisme est obligatoire ou optionnel.

Le formulaire défini dans la présente Recommandation a pour objet d'aider les administrations et autres organisations nationales ou internationales à déterminer le caractère obligatoire ou optionnel de la prise en charge des prescriptions, ainsi que les valeurs et plages de valeurs, etc.

Le formulaire est défini sur la base des prescriptions numérotées des Recommandations UIT-T M.3016.1 à M.3016.3.

### **6.2 Lignes directrices et instructions concernant la spécification du formulaire**

Le formulaire se présente sous forme de tableau. A chaque Recommandation correspond un tableau qu'il convient de remplir pour obtenir le profil. Chaque tableau comprend les colonnes suivantes:

- a) numéro de la prescription de la Recommandation;
- b) état;
- c) plage de valeurs ou valeurs;
- d) observations ou notes.

Dans la présente Recommandation, la première colonne des tableaux est déjà remplie. Les organismes qui utilisent les profils doivent remplir les tableaux comme indiqué ci-après.

Pour chaque prescription indiquer dans la colonne "Etat":

- m Obligatoire;
- o Optionnelle;
- c Conditionnelle;
- x Interdite ("x" signifie "exclue");
- Sans objet ou ne relevant pas du domaine d'application.

Si un "c" est inscrit dans la colonne "Etat", il convient de définir dans la colonne "Observations" la condition qui doit être respectée pour mettre en œuvre la prescription.

Dans la colonne "Plage de valeurs ou valeurs" il convient d'indiquer une plage de valeurs ou des valeurs spécifiques applicables, par exemple une prescription relative à la longueur de la clé.

Dans la colonne "Observations" il convient d'inscrire des informations concernant l'implémentation de la prescription en fonction de ce profil.



## 7 Formulaire

### 7.1 Prescriptions de sécurité M.3016.1

Le Tableau 1 contient les prescriptions de la Rec. UIT-T M.3016.1 et l'utilisateur doit remplir les autres colonnes en fonction des lignes directrices indiquées ci-dessus.

**Tableau 1/M.3016.4 – Formulaire concernant les prescriptions de la Rec. UIT-T M.3016.1**

Prescriptions de sécurité	Etat	Plage de valeurs/ Valeurs	Observations
REQ 1			
REQ 2			
REQ 3			
REQ 4			
REQ 5			
REQ 6			
REQ 7			
REQ 8			
REQ 9			
REQ 10			
REQ 11			
REQ 12			
REQ 13			
REQ 14			
REQ 15			
REQ 16			
REQ 17			
REQ 18			
REQ 19			
REQ 20			
REQ 21			
REQ 22			
REQ 23			
REQ 24			
REQ 25			
REQ 26			
REQ 27			
REQ 28			
REQ 29			
REQ 30			
REQ 31			
REQ 32			
REQ 33			

**Tableau 1/M.3016.4 – Formulaire concernant les prescriptions de la Rec. UIT-T M.3016.1**

<b>Prescriptions de sécurité</b>	<b>Etat</b>	<b>Plage de valeurs/ Valeurs</b>	<b>Observations</b>
REQ 34			
REQ 35			
REQ 36			
REQ 37			
REQ 38			
REQ 39			
REQ 40			
REQ 41			
REQ 42			
REQ 43			
REQ 44			
REQ 45			
REQ 46			
REQ 47			
REQ 48			
REQ 49			
REQ 50			
REQ 51			
REQ 52			
REQ 53			
REQ 54			
REQ 55			
REQ 56			
REQ 57			
REQ 58			
REQ 59			
REQ 60			

## 7.2 Services de sécurité M.3016.2

Le Tableau 2 contient les prescriptions de la Rec. UIT-T M.3016.2 et l'utilisateur doit remplir les autres colonnes en fonction des lignes directrices indiquées ci-dessus.

**Tableau 2/M.3016.4 – Formulaire concernant les prescriptions M.3016.2**

<b>Services de sécurité</b>	<b>Etat</b>	<b>Plage de valeurs/ Valeurs</b>	<b>Observations</b>
<b>SER 1</b>			
<b>SER 2</b>			
<b>SER 3</b>			
<b>SER 4</b>			
<b>SER 5</b>			
<b>SER 6</b>			
<b>SER 7</b>			
<b>SER 8</b>			
<b>SER 9</b>			
<b>SER 10</b>			

### 7.3 Mécanismes de sécurité M.3016.3

Le Tableau 3 contient les prescriptions de la Rec. UIT-T M.3016.3 et l'utilisateur doit remplir les autres colonnes en fonction des lignes directrices indiquées ci-dessus.

**Tableau 3/M.3016.4 – Formulaire concernant les prescriptions M.3016.3**

Mécanismes de sécurité	Etat	Plage de valeurs/ Valeurs	Observations
MEC 1			
MEC 2			
MEC 3			
MEC 4			
MEC 5			
MEC 6			
MEC 7			
MEC 8			
MEC 9			
MEC 10			
MEC 11			
MEC 12			
MEC 13			
MEC 14			
MEC 15			
MEC 16			
MEC 17			
MEC 18			
MEC 19			
MEC 20			
MEC 21			
MEC 22			
MEC 23			
MEC 24			
MEC 25			
MEC 26			
MEC 27			
MEC 28			
MEC 29			
MEC 30			
MEC 31			
MEC 32			
MEC 33			

**Tableau 3/M.3016.4 – Formulaire concernant les prescriptions M.3016.3**

<b>Mécanismes de sécurité</b>	<b>Etat</b>	<b>Plage de valeurs/ Valeurs</b>	<b>Observations</b>
<b>MEC 34</b>			
<b>MEC 35</b>			
<b>MEC 36</b>			
<b>MEC 37</b>			
<b>MEC 38</b>			
<b>MEC 39</b>			
<b>MEC 40</b>			
<b>MEC 41</b>			
<b>MEC 42</b>			





## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
<b>Série M</b>	<b>Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux</b>
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de prochaine génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication